

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC) LOCALISEES CONTRACTUALISEES EN 2015 SUR LE PAEC MILLEVACHES :

Analyse (par le PNR de Millevaches en Limousin) des possibilités de prolongation d'1 an du 15 mai 2020 au 14 mai 2021 – Bassin versant de la Ramade

Code de la mesure	Intitulé	Opérations mobilisées	Montant (€/ha)	Prolongation possible (OUI /NON)	Commentaires / obligations / points de vigilance <i>(informations pour aide à la décision, ne remplace en aucun cas les Notices 2020)</i>
LI_CHAV_ZH18	Gestion des milieux humides	HERBE_13	120	OUI	<p>En cas de prolongation d'une année supplémentaire du contrat initial :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ le plan de gestion du contrat initial est utilisé l'année de la prolongation ➤ les interventions requises par le plan de gestion doivent être réalisées l'année de la prolongation ; ➤ le renouvellement par travail superficiel du sol <u>n'est pas autorisé</u> l'année de la prolongation <p>Absence de parcelles engagées sur des surfaces drainées par des systèmes enterrés</p> <p>Enregistrer les restitutions d'azote au pâturage, les pratiques phytosanitaires et de fertilisation des surfaces (localisation, dates, quantité – 0 si aucun apport, produit).</p> <p>Bovins : animaux pris en compte : Nombre d'UGB moyennes présentes sur l'exploitation durant la campagne précédente (du 16 mai de l'année n-1 au 15 mai de l'année n). Ce nombre est celui figurant en base de données nationale d'identification (BDNI).</p> <p>Taux de chargement à la parcelle vérifié sur la base des enregistrements du cahier de pâturage et/ou sur le comptage des animaux présents le jour du contrôle sur place</p> <p>La Surface Agricole Utile (SAU) de l'exploitation : toutes les surfaces admissibles au titre du 1er pilier et surfaces temporairement non exploitées (SNE) du dossier PAC</p>